

Soigner aussi notre pouvoir d'achat !

Le désengagement croissant de la Sécurité Sociale a consacré une augmentation massive du « reste à charge » pour les patients que nous sommes. Dans certains domaines comme l'optique, la France se distingue en étant le pays le plus cher d'Europe...

Même si les pouvoirs publics ont commencé à réagir en tentant de plafonner les dépassements d'honoraires, le compte n'y est pas et le « reste à charge » continue d'augmenter. Au sein de BPCE Mutuelle, les administrateurs soutenus par le Syndicat Unifié-Unsa ont décidé de réagir...

SE REGROUPER POUR ÊTRE PLUS FORTS...

Dans le combat économique qui oppose le lobby de la santé aux patients, ces derniers sont rarement gagnants. Seule solution pour rééquilibrer les choses, créer un vrai rapport de forces en s'unissant. C'est ainsi que sont nés, il y a quelques années les « Réseaux de soins », encore appelés « Plateformes de santé ».

L'idée est simple : créer une structure qui fédère les complémentaires santé, pour obtenir de professionnels de santé labélisés, une garantie sur les matériels et les actes médicaux et en faire baisser les prix.

UN MARCHÉ DÉSORMAIS MATURE

Cela fait maintenant plusieurs années que les administrateurs soutenus par le Syndicat Unifié-Unsa ont ouvert le débat sur l'idée d'une adhésion de BPCE Mutuelle à un réseau de soins. Depuis deux ans, le Conseil d'administration a organisé des rencontres afin d'analyser le fonctionnement de ces réseaux de soins et se faire une idée des plus-values possibles pour les adhérents.

Ces derniers mois, les acteurs du marché se sont encore professionnalisés et offrent désormais des résultats probants, synonymes de gain de pouvoir d'achat pour les adhérents. Le temps est venu de lancer un appel d'offres pour choisir le meilleur des prestataires.

UN TRAVAIL DE COMMISSION INTENSE

Encore une fois, la commission « nouvelles offres » de la Mutuelle, composée d'administrateurs de toutes sensibilités, a été mise à contribution. Épaulée par un cabinet

spécialisé sur ce marché, elle a construit un appel d'offres pour répondre au mieux au besoin des adhérents de BPCE Mutuelle. Quatre organismes (les leaders du marché) ont ainsi été mis en concurrence. Ils sont jugés sur leur capacité à faire baisser les prix en Optique, Audioprothèse, Dentaire, Ostéopathie, etc.

Leur capacité à garantir et contrôler la qualité des actes et services médicaux ainsi que celle consistant à offrir une bonne couverture du territoire sont déterminantes.

JUSQU'À 48% DE RÉDUCTION !

Ce qui frappe dans l'analyse des offres des différentes plateformes de santé, c'est la baisse des prix payés par les adhérents dans le « réseau de soins » et hors réseau. En optique et audioprothèse, ce sont des gains (prouvés !) allant de 35 à 48% pour l'adhérent qui choisit de se rendre chez un professionnel « labélisé », avec l'automatisation du tiers-payant en prime. Dans le domaine des implants dentaires, dont on connaît le coût très élevé, des réductions de 20 à 30% sont aussi constatés, avec une traçabilité complète des implants...

LE 17 AVRIL PROCHAIN, LES ADMINISTRATEURS DE BPCE MUTUELLE DÉCIDERONT POUR QUEL « RÉSEAU DE SOINS » NOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OPTERA.

AINSI, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016, CHAQUE ADHÉRENT BÉNÉFICIERA, AU TRAVERS DE CE RÉSEAU, À LA FOIS :

- ⇒ DE PRESTATIONS À LA QUALITÉ GARANTIE,
- ⇒ DE RÉDUCTIONS IMPORTANTES POUR LIMITER FORTEMENT LE « RESTE À CHARGE »
- ⇒ ET D'UN TIERS-PAYANT AUTOMATIQUE NOTAMMENT EN OPTIQUE.

DE QUOI SOIGNER AUSSI SON POUVOIR D'ACHAT !

POUR CONFORTER L'ACTION DE VOS DÉLÉGUÉS BPCE MUTUELLE, AVANT LE 11 AVRIL, VOTEZ POUR LES CANDIDATS SOUTENUS PAR LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA !

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,
Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO
François-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC*

